

Délibération affichée,
 rendue exécutoire,
 après transmission au
 Contrôle de la Légalité
 le : 11/07/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110701-54608-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES DE FONCTIONNEMENT POUR LES PROJETS DU SECTEUR SPORTIF EXERCICE 2011

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. ALEXANDRE JOLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente (article 146) ;

Vu le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement aux associations figurant ci-après :

1. SPORT FEDERAL

1 - Association Hippique Mantois Vexin - Saint Martin la Garenne Jumping International	20 000 €
2- Association Equi'tey - Autouillet La Trans'Yvelines à cheval	4 500 €
3 – Cercle de la Voile de Moisson Lavacourt Championnat de France Minimes des Flottes collectives	4 000 €
4 - Jumping de Maisons-Laffitte Concours National de Sauts d'Obstacles	3 000 €
5 - Foulées de Saint Germain en Laye Foulée Royale	2 000 €
6 - Cercle de Voile de Moisson Lavacourt Championnat de France de Voile pour Handicapés	1 500 €
7 - Association Equestre de Malvoisine Senlis Concours de Sauts d'Obstacles National 1	1 000 €
8 - Association Sportive Maurepas Football Maurepas Yvelines Cup 2011	1 000 €
9 – Cercle Aqua Sport des Mureaux 12 heures de natation non stop	1 000 €
10 - Union Sportive Marly-le-Roi – section Tennis Tournoi de Tennis	1 000 €
11 – Courses en fête La Celle saint Cloud Courses en fête	1 000 €
12 – Boisssets Encouragements Equestres	

Trec départemental	800 €
13- Les Clayes Athlétisme	
Grand Prix des Clayes sous Bois	750 €
14 – Club d’athlétisme de Beynes	
Rencontre d’athlétisme	500 €
15 – Union Sportive Montesson Football	
Participation aux championnats de France de football de la Fédération de Sport Adapté	420 €
16 - Amicale socio-culturelle de la Drouette	
Course pédestre	300 €
SOUS - TOTAL	42 770 €

2. SPORT SCOLAIRE

Au titre de 42 déplacements pour les championnats de France de sport scolaire UNSS ou UGSEL, conformément au tableau annexé à la présente délibération, pour un montant de 10 896 €.

DIT que la dépense totale, d’un montant de 53 666 €, sera prélevée sur l’imputation chapitre 65, article 6574 du Budget Départemental de l’exercice 2011.